



TROISIÈME FORUM PARLEMENTAIRE FRANCO-MAROCAIN : PARTENARIAT MAROC-FRANCE : PERSPECTIVES AFRICAINES

Compte rendu du déplacement à Rabat : le Forum, un instrument efficace de coopération interparlementaire

22-23 juin 2018

Conduite par MM. Gérard Larcher, Président du Sénat, et François de Rugy, Président de l'Assemblée nationale, une délégation de sénateurs et de députés, s'est rendue au Maroc pour la tenue, le 22 juin 2018, de la troisième édition du Forum parlementaire franco-marocain.

Ce Forum, qui rassemble les quatre assemblées des deux pays, se tient alternativement au Maroc et en France. Il s'est réuni pour la première fois en décembre 2013, puis à Paris en avril 2015. Il illustre le dynamisme de la diplomatie parlementaire.

Il se donne pour objectif **d'accompagner au niveau législatif la consolidation des relations bilatérales.**

Outre le Président Larcher, la **délégation sénatoriale** était composée de M. Philippe Dallier (LR), Premier Vice-président du Sénat, chargé des activités internationales, M. Christian Cambon (LR), Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, et Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Maroc, Mme Catherine Morin-Desailly (UC), Présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication, et Vice-présidente du groupe d'amitié, Mme Catherine Dumas (LR), Vice-présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication, et Vice-présidente du groupe d'amitié, M. Jean-Noël Guérini (RDSE), Vice-président de la commission des Affaires

étrangères, de la Défense et des Forces armées, et Secrétaire du groupe d'amitié, Mme Corinne Féret (SOCR), Secrétaire de la commission des Affaires sociales, et Vice-présidente du groupe d'amitié, M. Jackie Pierre (LR), Secrétaire de la délégation sénatoriale aux entreprises et Secrétaire du groupe d'amitié.

Les parlementaires des quatre assemblées concernées (Chambre des Représentants et Chambre des Conseillers pour la partie marocaine), représentant les diverses sensibilités politiques de leurs pays respectifs, se sont exprimés sur de nombreux sujets majeurs d'intérêt commun.



Les délégations devant le Parlement marocain

Les allocutions d'ouverture, sur le **thème général du Forum intitulé « Partenariat Maroc-France : perspectives africaines »**, ont été prononcées successivement par

M. Habib EL Malki, Président de la Chambre des Représentants, M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers, M. François de Rugy, Président de l'Assemblée nationale et M. Gérard Larcher, Président du Sénat.

À cette occasion, les Présidents des assemblées marocaines ont rappelé l'attachement au Royaume du Maroc au partenariat d'exception qui lie nos deux pays et insisté sur le fait qu'ensemble, nous pouvons faire progresser la coopération euro-africaine.

Les Présidents Larcher et de Rugy ont également souligné l'importance que la France et le Maroc se tournent ensemble vers l'Afrique.

Le Président du Sénat a estimé que « *la coopération parlementaire a toute sa place dans les liens si denses qui unissent nos deux pays* » et il a rappelé que la Chambre des Conseillers et le Sénat ont renouvelé lors de la précédente édition du Forum leur accord de coopération, en avril 2015, afin de le rendre plus opérationnel. Au titre de l'approfondissement de cette coopération, il a insisté sur le rôle premier de ces deux assemblées en matière de décentralisation et régionalisation.

« *À travers les coopérations décentralisées, la recherche d'un meilleur équilibre territorial, le renforcement des capacités de décision et d'action des collectivités locales, nous pouvons favoriser dans nos deux pays une société plus inclusive, aux territoires moins fragmentés, à l'égalité mieux respectée* », a-t-il précisé.

Pour le Président Larcher, « *le bicamérisme peut utilement contribuer à la résolution des crises sur le continent africain.* »

« *Les secondes chambres prospèrent* », a-t-il relevé, et « *ce regain d'intérêt n'est pas le fruit du hasard. Partout où ont existé des tensions, des enjeux de meilleure représentation, des crises parfois, le bicamérisme apparaît comme un moyen institutionnel de remédier à ces crises et de mieux préserver l'unité nationale, dans le respect de la diversité des territoires.*

Pour aider ces secondes chambres nouvelles et conforter, lorsque nécessaire, celles qui ont déjà acquis de l'expérience, nous pourrions travailler ensemble, dans le cadre de la projection conjointe de nos deux pays vers l'Afrique. ».



Les allocutions d'ouverture dans la salle de réunion du Parlement marocain

Dans cette perspective, il a invité la **Chambre des Conseillers marocaine** à s'associer, avec quelques autres deuxièmes chambres du continent africain, à la **prochaine réunion de l'Association des Sénats d'Europe**, qu'il présidera en 2019 et dont la prochaine réunion se déroulera à Paris en juin prochain.

Le forum s'est articulé autour de quatre séances de travail, co-présidées par les Présidents d'assemblée.

Les **quatre thématiques** choisies pour ce premier forum étaient : « Politique et stabilité » ; « Migrations et mobilité » ; « Coopération économique » ; « Quelles coopérations pour un développement durable de l'Afrique ? ».

Partageant la même volonté de renforcer le dialogue et la concertation sur les dossiers d'intérêt commun, les représentants des deux Parlements ont adopté un **Communiqué final** à l'issue du Forum, dont les éléments essentiels sont retracés ci-dessous, avec les principales interventions des sénateurs.

I. Politique et stabilité

S'agissant du thème « **politique et stabilité** », les délégations sont convenues que :

- les défis liés au terrorisme et au populisme renforcent la nécessité de **conforter les institutions de l'Etat**, dont les Parlements, pour un bon fonctionnement des systèmes démocratiques ;

- cette nécessité s'impose tout particulièrement dans les pays victimes de conflits armés, d'extrémisme et de sous-développement socio-économique. A cet égard, l'instabilité politique sous-tend l'insécurité qui règne dans la région sahélo-saharienne et en Afrique centrale. Elle constitue un terreau fertile pour le terrorisme, le radicalisme et le trafic d'êtres humains, que l'ensemble des participants au Forum ont condamné vigoureusement ;

- l'appui des deux pays au **G5 Sahel** montre leur attachement à la préservation de la paix et de la sécurité en Afrique ;

- la situation préoccupante en Libye conduit à **soutenir le dialogue inter-libyen** mené sous l'égide des Nations Unies.

M. Christian Cambon a souligné que la « *dynamique entre nos deux pays repose notamment sur la force des institutions démocratiques françaises et marocaines.* ».

« *La **stabilité institutionnelle** est aussi la **garantie d'un développement social et économique** car elle permet la mise en place de réformes et de plans de développement sectoriels ou territoriaux* » a-t-il ajouté.

Par ailleurs, il a réaffirmé le soutien de la France au plan d'autonomie sous souveraineté marocaine du **Sahara**, comme une base sérieuse et crédible d'une solution négociée, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

II. Migrations et mobilité

Sur le thème « **Migrations et mobilité** », les délégations ont :

- souligné la qualité de la coopération entre les deux pays, fondée sur une **gestion des flux migratoires concertée et respectueuse** des droits de l'homme, et souhaité son approfondissement ;

- appelé de leurs vœux la mise en place d'une politique migratoire à l'échelle du continent, avec l'aide de l'Union européenne et de la communauté internationale, dans une perspective de **co-développement** ;

- estimé qu'une **mobilité maîtrisée favorisant une migration ordonnée et légale** permettrait de réduire le fossé entre le nord et le sud ;

- salué la **contribution des migrants** dans le cadre d'une telle migration maîtrisée ;

- dans l'objectif partagé d'une réduction des flux de migrations irrégulières, elles ont jugé nécessaire d'intensifier la **coopération** dans ce domaine, notamment en matière de contrôle des frontières, de lutte **contre les filières de trafiquants** et de **réadmission des personnes en situation irrégulière**, en accordant une attention particulière aux populations les plus fragiles et les plus exposées.

À cet égard, le **Président Larcher** a souligné que « *si l'asile est un devoir, qui peut être mieux appliqué, dans le respect des droits des personnes, le contrôle des flux migratoires irréguliers est une obligation. Même si des résultats importants ont d'ores et déjà été obtenus, elle implique d'intensifier encore la coopération entre le Maroc et la France, en matière de réadmission de personnes en situation irrégulière notamment.* ».

Il a aussi estimé que « *la gestion de la crise migratoire nécessitait de **prendre en compte les opinions des sociétés européennes**, faute de quoi la montée du populisme serait inévitable.* »

Mme Catherine Morin-Desailly a souligné que l'Union européenne se trouvait partagée « *entre souci d'humanité et lutte contre le terrorisme, respect de l'altérité et risque qu'une soumission à la « tyrannie » de la médiatisation conduisant certains à l'angélisme...* ».

Souhaitant que soient rendus plus lisibles les dispositifs de **mobilité des étudiants et des chercheurs** au sein de l'Union européenne, en vue d'améliorer la mobilité internationale des jeunes, elle s'est réjouie du « *projet franco-marocain de « mobilité reconnue », en vue de la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de partenariats entre acteurs d'une même filière ou d'un même domaine (...)* Ce type de projet concret est de nature à valoriser des jeunes des deux rives de la Méditerranée ».



Conférence de presse des Présidents d'assemblée

III. Coopération économique

Concernant la « **coopération économique** », les délégations :

- se sont félicitées de l'évolution de la relation Maroc-France qui s'est progressivement transformée en un véritable **partenariat gagnant-gagnant**, grâce auquel, entre autres, la France est le premier investisseur étranger au Maroc, et le Maroc est devenu leader de l'industrie automobile en Afrique ;
- ont mis en exergue le potentiel de développement des liens de coopération entre les deux pays, dans une **double trajectoire** : **l'Afrique**, partenaire traditionnel de la France et où le Maroc est de plus en plus présent économiquement, **et l'Europe**, notamment l'Union Européenne dont la France constitue l'un des piliers essentiels, et auprès de laquelle le Maroc jouit d'un statut avancé.

M. Philippe Dallier, a relevé que « *la question de la coopération économique, majeure, est liée aux autres thèmes de notre Forum : une économie dynamique et vertueuse doit contribuer à la création d'emplois, à une bonne répartition des richesses, à la lutte contre la pauvreté, à un développement durable, eux-mêmes gage de stabilité politique.* »

Il a fait valoir que France et Maroc « *partagent peu ou prou les mêmes objectifs : encourager la croissance économique à la fois en nous appuyant sur les forces de nos économies respectives et en modernisant notre appareil productif ; veiller à ce que la croissance contribue à la cohésion territoriale et sociale de nos pays respectifs.* » Il s'agit aussi de « **rétablir nos balances commerciales déficitaires** ».



Les délégations dans la salle de réunion

À cet égard, il a souligné que « *la position commerciale de la France s'est dégradée, lentement mais sûrement, (avec un déficit bilatéral de près de 800 millions d'euros).* »

Il a souhaité « *que les investissements des entreprises françaises puissent s'envisager dans un esprit de co-développement respectueux de nos intérêts économiques communs.* » Il a salué la clarté des stratégies marocaines dans lesquelles s'inscrivent de grands projets dans le cadre de partenariats public-privé, « *dans de nombreux secteurs dans lesquels la France dispose d'atouts majeurs.* » Il a cité ainsi en particulier les secteurs des transports, de l'énergie, de l'industrie agro-alimentaire ou encore du numérique.

Souhaitant que les **PME** prennent toute leur part dans le renforcement des liens entre les deux pays, il a relevé que « *les perspectives de coopération renforcée pour mieux contribuer au co-développement de nos pays et de nos continents* », étaient « *confortées d'une part, par le partenariat approfondi entre le Maroc et l'Union européenne, et d'autre part, par le retour du Maroc au sein de l'Union africaine.* ».

IV. Quelles coopérations pour un développement durable de l'Afrique ?

S'agissant des coopérations possibles pour un développement durable de l'Afrique, les parlementaires des deux pays :

- ont évoqué plusieurs **pistes d'actions conjointes** avec les pays africains, qu'il s'agisse du renforcement des institutions parlementaires, des perspectives économiques ou des questions d'éducation ;
- ont fait écho aux **engagements** pris par les deux pays en matière de préservation de l'écosystème et de promotion des énergies propres, dans le cadre de la Conférence sur le Climat (COP21) présidée par la France en 2015 et celle de 2016 (COP22), présidée par le Maroc ;
- ont exprimé leur conviction que la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme nécessite, aux côtés des efforts sécuritaires, le renforcement des **actions de développement**.

M. Gérard Larcher, Président du Sénat, a estimé que « *nul développement durable n'est possible sans stabilité des institutions politiques. Le renforcement du **parlementarisme** en Afrique constitue l'une des pistes de travail conjoint avec les assemblées marocaines.* »

Pour Mme Corinne Féret, « *au-delà des réfugiés climatiques, l'enjeu climatique est aussi politique, au sens large, économique, social, de santé publique, philosophique, humanitaire...Il s'agit bien de l'avenir de l'humanité qui est en jeu !* ».

C'est pourquoi, elle a jugé nécessaire de « *conjuguer développement économique et social, et prise en compte des impératifs en matière environnementale. C'est ce que recouvre ce concept de **développement durable*** ».

Elle a souligné la dimension africaine de la COP 22, l'implication de l'Union africaine en matière de développement durable, les initiatives marocaines (comme celle dite « adaptation de l'agriculture africaine ») et françaises (telle l'organisation du « *One Planet Summit* »), autant d'illustrations du « **vaste champ d'échanges et de coopération, si nos deux pays en affirment la volonté** », dans nos pays comme en Afrique.

Mme Féret a salué enfin « *tout l'engagement des autorités politiques du Royaume du Maroc qui s'investissent pleinement sur ces questions vitales de l'environnement et du climat.* »

V. Les rencontres en marge du Forum

Le **vendredi 22 juin 2018**, en marge du Forum, les Présidents Larcher et de Rugy se sont entretenus avec M. El Othmani, **Chef du Gouvernement** du Royaume du Maroc, avec lequel ils ont abordé des sujets de politique intérieure et surtout des questions de politique internationale d'intérêt commun.

Ils ont également échangé avec leurs **homologues** du Parlement marocain : M. Habib El Malki, Président de la Chambre des Représentants, et M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers.

Ils sont par ailleurs intervenus devant des membres de l'importante **communauté française** vivant au Maroc réunis à l'ambassade de France.



Les sénateurs avec le commandant du port de TangerMed.

Le **samedi 23 juin**, ils ont rencontré des **Conseillers consulaires**. En outre, le Président Larcher a visité l'**Institut français de Rabat** et échangé avec son directeur.

Les autres sénateurs membres de la délégation se sont rendus à **Tanger** le 23 juin afin de visiter les installations du nouveau port de Tanger (**TangerMed**), extrêmement impressionnant de par ses capacités et perspectives de fret maritime.

Les sénateurs ont aussi visité le **projet de TGV** de la ligne Tanger-Kénitra, qui illustre parfaitement le dynamisme du partenariat entre nos deux pays.

Enfin, la visite de l'**Institut français de Tanger**, très investi dans la vie culturelle de la ville, a permis de mesurer la place importante de la langue et de la culture françaises dans la région et le « désir de France ».



Échanges avec le Directeur de l'Institut français de Tanger

*

La prochaine édition du forum se tiendra en France en 2020.

Composition de la délégation



M. Gérard LARCHER
Président du Sénat



M. Christian CAMBON

Président de la commission
des Affaires étrangères, de la Défense et
des Forces armées
Président du groupe d'amitié France-Maroc (LR)



M. Philippe DALLIER

Premier Vice-président du Sénat
chargé des activités internationales et des groupes
d'amitié (LR)



Mme Catherine MORIN-DESAILLY

Présidente de la commission de la Culture, de
l'Éducation et de la Communication
Vice-présidente du groupe d'amitié
France-Maroc (UC)



Mme Corinne FÉRET

Secrétaire de la commission
des Affaires sociales
Vice-présidente du groupe d'amitié
France-Maroc (SOCR)



Mme Catherine DUMAS

Vice-présidente de la commission de
la Culture, de l'Éducation et de la
Communication
Vice-présidente du groupe d'amitié
France-Maroc (LR)



M. Jean-Noël GUÉRINI

Vice-Président de la commission
des Affaires étrangères, de la
Défense et des Forces armées
Secrétaire du groupe d'amitié
France-Maroc (RDSE)



M. Jackie PIERRE

Secrétaire de la délégation
sénatoriale aux Entreprises
Secrétaire du groupe d'amitié
France-Maroc (LR)

Déclaration finale :

[http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/reactions_internationales/
Cooperation_interparlementaire/comptes-rendus-pdf/Forum_Franco_Marocain_DECLARATION_FINALE_FINALE_FRANCAIS.pdf](http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/reactions_internationales/Cooperation_interparlementaire/comptes-rendus-pdf/Forum_Franco_Marocain_DECLARATION_FINALE_FINALE_FRANCAIS.pdf)